PAYSAGE

CAUE Var | Conseil aux collectivités

FICHE-SYNTHÈSE | MISSION DE CONSEIL ET D'AIDE À LA DÉCISION

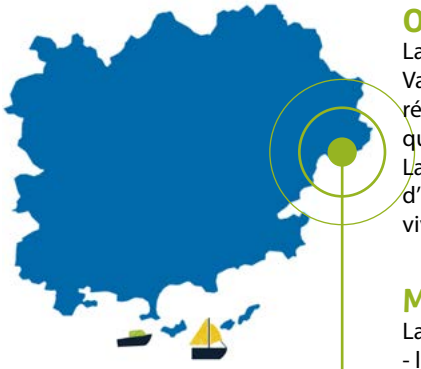
Réaménagement de la Place Saint-Jean à Boulouris, Saint-Raphaël



26 Place Vincent Raspail 83000 - Toulon | 04 94 22 65 75 | contact@cauevar.fr | www.cauevar.fr

FICHE-SYNTHÈSE | MISSION DE CONSEIL ET DE SENSIBILISATION

Réaménagement de la Place Saint-Jean à Boulouris, Saint-Raphaël



Commune :
Saint-Raphaël
Territoire :
Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
Année : **2022**
Ref : **FT 1-085-21**

OBJET DE LA QUESTION POSÉE

La commune de Saint-Raphaël a sollicité le CAUE Var pour une mission de conseil portant sur le réaménagement de la Place Saint-Jean dans le quartier de Boulouris.
La municipalité souhaitait étudier les conditions d'aménagement de ce site stratégique, coeur vivant du quartier.

MISSION DU CAUE VAR

La mission du CAUE Var a consisté en :
- l'établissement d'un diagnostic paysager tranversal clair, faisant le bilan des opérations d'aménagement passées ;
- le test de capacité du site par rapport aux usages et aménagements à prévoir ;
- l'organisation et l'animation d'ateliers de concertation ;
- l'accompagnement de la Ville vers la passation d'une maîtrise d'oeuvre (chiffrage estimatif de l'opération).

Le CAUE Var a ensuite élaboré un dossier de conseil et d'aide à la décision avec des préconisations claires pour la suite du projet vers sa phase opérationnelle.

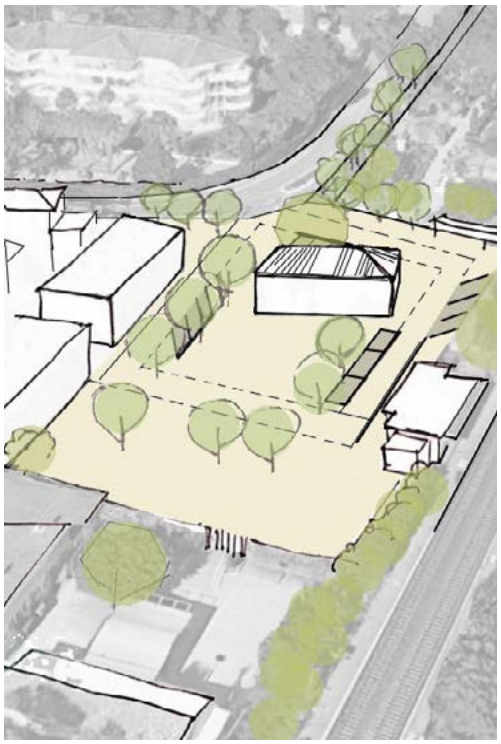


Illustration d'un scénario-test pour les ateliers

POUR RÉSUMER

- **Une démarche concertée** avec plusieurs ateliers participatifs organisés sur site avec les habitants, les riverains, les forains, les parents d'élèves...

- Une **analyse paysagère** du site : un emplacement central proche du train et de la mer, avec un potentiel de place vivante et attractive toute l'année... aujourd'hui pensée pour la voiture.

- Des scénariis d'aménagement permettant de **trouver un équilibre** entre la mise en accessibilité de la place et de ses abords aux piétons, la végétalisation du site et les activités économiques ;

- Le calcul d'une **enveloppe estimative** des coûts de travaux et des études liées ;

- Printemps 2024, **lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre** par la commune.



Atelier de concertation avec les habitants